

<p style="text-align: center;">Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés</p>

Communiqué de presse – Paris, 18 octobre 2012

Décentralisation : Le Comité d'Entente demande l'ouverture de la concertation sur la politique du handicap avant toute prise de décision.

Lors des états généraux de la démocratie territoriale, le Président de la République a annoncé que « les départements se verront confier l'ensemble des politiques du handicap et de la dépendance, hors du champ de l'assurance maladie, transfert qui imposera de définir un financement suffisant et pérenne aux Conseils généraux ».

Une telle prise de décision a suscité bien évidemment interrogations et craintes auprès de l'ensemble des 70 associations composant le Comité d'entente des associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Une telle décision aurait en effet un impact important pour les personnes en situation de handicap, puisque la totalité de la politique de l'Etat est susceptible alors d'être concernée : Allocation aux adultes handicapés, ESAT, entreprises adaptées, protection juridique des majeurs. Cela concerne l'avenir de près de 2.000.000 de personnes en situation de handicap.

Les actes I et II de la décentralisation ont montré des mises en œuvre, dans les départements, qui ont conduit à des différences sources d'inégalités.

C'est pourquoi, le Comité d'entente demande au Chef de l'Etat des précisions sur le périmètre de la politique du handicap susceptible d'être transférée et d'engager une concertation avec les associations avant toute prise de décision.

A propos du Comité d'entente :

Le Comité d'Entente est un organisme informel qui regroupe 70 organisations nationales représentatives des personnes handicapées et des parents d'enfants handicapés.

Ses porte-parole sont: l'**A.P.A.J.H.** (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) ; l'**A.P.F.** (Association des Paralysés de France) ; le **C.L.A.P.E.A.H.A.** (Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps Associés) ; le **C.F.P.S.A.A.** (Comité Français pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes) ; la **FNATH** (Association des Accidentés de la Vie) ; le **G.I.H.P.** (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques) ; l'**U.N.A.F.A.M.** (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux) ; l'**Unapei** (Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales); l'**U.N.I.S.D.A.** (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficiant Auditif).

<p>Contact presse Unapei : Coralie Beylot 01 44 85 50 83 / c.beylot@unapei.org</p>	<p>Contact presse APF : Evelyne Weymann 01 40 78 56 59 / evelyne.weymann@apf.asso.fr</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------